

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 3 février 2020 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Luc Bergeron, Conseiller

Est absent : M. Lawrence Cassista, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 6

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Comptes.
 - 4.2. Adoption du règlement n°419-2020 abrogeant le règlement n°416-2019 imposant le taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020.
 - 4.3. AIRRL-2017-389-Attestation de la réalisation complète des travaux de réfection du chemin du Cap-Tourmente.
 - 4.4. Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de La Côte-de-Beaupré (2019).
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Police d'assurances-Ajout d'un avenant concernant la loi C-21.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1. Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la réfection de la route des Carrières.
 - 6.2. Octroyer un contrat pour réaliser l'analyse de vulnérabilité et DRASTIC.
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1. Centre des loisirs-Autoriser des travaux supplémentaires pour solidifier la toiture.
 - 7.2. Hôtel de ville-Octroyer un contrat pour peindre les locaux au sous-sol.
 - 7.3. Arc en sons-Demande de commandite.
 - 7.4. Club optimiste Côte-de-Beaupré-Souper bénéfice.
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Appui pour la construction du bâtiment des loisirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien. (Ajout)
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

017-20200203

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

018-20200203

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée

019-20200203

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

020-20200203

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 février 2020;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

021-20200203

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°419-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°416-2019 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le budget de l'exercice financier 2020 en date du 2 décembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les Lois par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le règlement n°419-2020 abrogeant le règlement n°416-2019 imposant le taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020.

Adoptée

022-20200203

4.3. AIRRL-2017-389-ATTESTATION DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE.

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a octroyé un contrat le 5 août 2019 à Dénéigement Daniel Lachance inc. pour réaliser les travaux de réfection du chemin du Cap-Tourmente phase I (Rés. 140-20190805);

Considérant qu'afin de compléter la reddition de compte pour l'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL) une résolution municipale témoignant de la réalisation complète des travaux est nécessaire;

Considérant que les travaux sont complétés depuis le 8 novembre 2019;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim atteste que les travaux de réfection du chemin du Cap-Tourmente ont été entièrement réalisés.

Adoptée

023-20200203

4.4. LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET MANDAT À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour l'année 2019 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite (data 208-132);

- b) La directrice générale transmet avant le 20 mars 2020, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles (data 208-132), pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;
- c) Le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à représenter la Municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de La Côte-de-Beaupré le 2^e jeudi du mois de juin.

Adoptée
(Réf : 208-132)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

024-20200203

5.1. POLICE D'ASSURANCES-AJOUT D'UN AVENANT CONCERNANT LA LOI C-21

Considérant que le gouvernement fédéral a adopté la Loi C-21-Gestion de la diligence raisonnable en santé et sécurité au travail;

Considérant qu'en vertu de cette loi, la responsabilité des municipalités pourrait être recherchée pour des actes de négligence, sécurité au travail;

Considérant que la municipalité pourrait également être tenue de dédommager toute personne pour la perte ou des dommages qu'elle a subis;

Considérant que cette garantie s'applique tant à la personne morale qu'à ses dirigeants, superviseurs, employés et même ses bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande au conseil d'ajouter cet avenant à la police d'assurance de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser l'ajout de l'avenant concernant la loi C-21 à la police d'assurances de la municipalité au coût de 1000\$ annuellement (outre les taxes).

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

025-20200203

6.1. AUTORISER LE LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

Il est proposé Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres pour la réfection de la route des Carrières;

Adoptée

026-20200203

6.2. OCTROYER UN CONTRAT POUR RÉALISER L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ ET DRASTIC

Considérant que le Gouvernement du Québec demande aux municipalités ayant une source d'eau alimentant plus de 500 personnes de procéder à la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable;

Considérant que la municipalité a déposé auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, une aide financière de l'ordre de 22 000\$;

Considérant que la municipalité a sollicité deux (2) firmes distinctes pour obtenir une offre de services;

Considérant les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT
Arrakis Consultants inc.	45 645\$
LNA Hydrogéologie Environnement	24 830\$

Considérant le règlement n^o414-2018 sur la gestion contractuelle, la municipalité peut conclure des contrats de gré à gré inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat obligeant à l'appel d'offres publiques notamment pour la fourniture de services (incluant les services professionnels);

Il proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme LNA Hydrogéologie Environnement, au montant de 24 830\$ outre les taxes tel qu'indiqué à l'offre de services datée du 31 janvier 2020;
- b) D'attribuer cette dépense à même le budget de fonctionnement;
- c) D'attribuer la subvention à recevoir du ministère.

Adoptée

7. LOISIRS ET CULTURE

027-20200203

7.1. CENTRE DES LOISIRS-AUTORISER DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR SOLIDIFIER LA TOITURE

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour procéder à la stabilisation de la toiture à la suite de la constatation de contraintes structurales importantes;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver une dépense supplémentaire afin de procéder au renfort des fermes de la toiture du centre des loisirs au coût de 9 318\$, outre des taxes, tel qu'inscrit à la directive de changement S-03.

Adoptée

028-20200203

7.2. HÔTEL-DE-VILLE-OCTROYER UN CONTRAT POUR PEINDRE LES LOCAUX AU SOUS-SOL

Considérant que le plan d'action de la politique familiale et des aînés mentionne notamment des travaux de peinture à la salle commune de l'hôtel de ville;

Considérant que les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT
Serge Chalifour (RBQ :8342-6361-18)	5 500\$
Les Peintures Classic (1995) inc.	5 950\$

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'octroyer un contrat à M. Serge Chalifour pour peindre les locaux de la salle commune de l'hôtel de ville, salle de bain et local de l'âge d'Or au coût de 5 500\$ outre les taxes.

Adoptée

029-20200203

7.3. ARC EN SONS-DEMANDE DE COMMANDITE

Considérant que pour une 20^e année consécutive, l'ensemble vocal Arc-en-Sons présentera son spectacle annuel les 1^{er}, 2 et 3 mai prochain à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne;

Considérant que la conception et la qualité de ce spectacle reposent sur les commanditaires;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser une commandite à l'Ensemble vocal Arc-en-Sons d'un montant de 100\$.

Adoptée

030-20200203

7.4. CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ-SOUPER BÉNÉFICE

Considérant que le Club optimiste Côte-de-Beaupré organise un souper-bénéfice qui se tiendra le 29 février prochain à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne;

Considérant que le Club optimiste Côte-de-Beaupré soutient des activités autant dans les domaines sportifs que culturels et qu'il aide environ 2 500 jeunes sur notre territoire annuellement;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une table pour dix personnes au coût de 250\$ pour participer au souper-bénéfice 2020 du Club Optimiste Côte-de-Beaupré.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

031-20200203

8.1. APPUI POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

Considérant que la demande d'appui de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour la construction du bâtiment et l'aménagement du parc des loisirs ;

Considérant que la proximité et l'utilisation complémentaire, de ce bâtiment, au terrain de soccer synthétique existant ;

Considérant que ce dernier dessert la Côte-de-Beaupré et l'Île D'Orléans pour une participation de plus de 1000 joueurs ;

Considérant que c'est le point central de L'Association de soccer des Premières-Seigneuries ;

Considérant les ententes établies avec les divers utilisateurs ;

Considérant la demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par la municipalité de L'Ange-Gardien ;

Considérant que par ces installations, la Municipalité de L'Ange-Gardien veut favoriser la pratique sportive et les saines habitudes de vie chez les jeunes, de la Côte-de-Beaupré, en se dotant d'un bâtiment de loisirs et des infrastructures récréatives et sportives complémentaires ;

Considérant que le conseil municipal est favorable à ce projet et souhaite l'appuyer officiellement ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu de donner son appui à la Municipalité de L'Ange-Gardien pour la construction du bâtiment et l'aménagement du parc des loisirs.

Adoptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

032-20200203

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 3 février 2020 à 20h34.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière